

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

MM//SG

Madame DE SALEON

Directrice de l'école maternelle Robespierre

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le **05 JUIN 2026**

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le compte-rendu du Conseil d'école du 17 février dernier et je vous en remercie.

Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Organisation des jours de grève

Au regard des intentions de grève, le service détermine si on peut ouvrir les différentes activités périscolaires en sécurité. Parfois, nous mettons à disposition d'un site du personnel d'un autre site en renfort, mais il n'est pas toujours possible de le faire.

Concernant les délais de prévenance, les agents ont réglementairement jusqu'à 48h avant le début de la journée concernée pour déclarer leur intention de grève. Ainsi, pour toutes les journées de grève le mardi, il n'est possible de prévenir les parents au mieux que le lundi midi, ou début d'après-midi si beaucoup de structures sont concernées: le délai de prévenance prend fin durant le week-end et les données ne sont obtenues que le lundi matin.

Ce sont les personnels qui décident en conscience de se mettre en grève ou pas, selon leurs opinions.

Ce droit est constitutionnel. Les préavis actuels sont des préavis nationaux, qui concernent principalement le statut de la fonction publique et le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Les animateurs sont libres ou pas de répondre aux questions des parents sur ce sujet.

Facturations des temps périscolaires en cas d'absence des enseignants

Si les enfants sont accueillis dans une autre classe et déjeunent à la cantine, la famille est facturée. Si les parents gardent les enfants, suite à une demande de l'enseignant gréviste, la famille doit fournir un justificatif d'absence enseignant, au même titre qu'un certificat médical, dans un délai de 7 jours pour ne pas être facturé.

Cantine

Le dernier repas à Robespierre a eu lieu le 5 décembre avec 3 parents, Madame ROUBINET et Monsieur PARDIGON, élus aux conseils d'école de l'élémentaire. La qualité du repas n'a pas fait l'objet de commentaire. Les 70% - 30% a été approuvé par les parents lors d'une consultation faite fin 2023. Les légumes restent peu consommés par les enfants. Augmenter la part de féculent tout en réduisant celle des légumes a pour but de limiter le gaspillage alimentaire.

Les menus sont vus lors des commissions, certaines demandes faites par les parents sont prises en compte à partir du moment où elles sont en cohérence avec les capacités de service.

Lorsque du ketchup ou de la mayonnaise sont proposés, il s'agit d'une dose de 10 g, et souvent ils permettent une meilleure consommation du produit.

Toilettes

La Ville de Rueil-Malmaison organise le nettoyage des sanitaires enfants de ses écoles à raison de 3 interventions par jour ainsi qu'un raclage du sol hebdomadaire.

Le contrôle des chasses d'eau à actionner est opéré tout au long de la journée scolaire et périscolaire, par tous les adultes encadrants, afin de limiter les éventuels oublis des enfants.

S'agissant des produits d'entretien, ils répondent aux critères Ecolabel et Ecocert, afin de garantir le respect des usagers, des utilisateurs et de l'environnement.

Des odeurs autres que celles provenant des toilettes peuvent aussi expliquer cette gêne (géothermie, cantine...).

Concernant le papier toilette, dans toutes les écoles maternelles de la Ville, il y a un distributeur de papier toilette dans la pièce principale et les enfants doivent être sensibilisés et accompagnés pour prendre du papier avant d'aller aux toilettes.

Pour un public de type maternel, installer du papier toilette à proximité de chaque cabine et sous forme de feuilles, peut générer des usages inadaptés et conduire à des obstructions des toilettes.

L'accompagnement, du moins pour les petites sections est à privilégier en cas de difficulté.

ATSEM

J'ai conscience que les déplacements d'agents peuvent être inconfortables pour le personnel et perturber, dans une certaine mesure, le fonctionnement des écoles. Toutefois, cette répartition des forces en présence est inévitable car il ne serait acceptable de faire fonctionner une école sans aucun personnel ATSEM.

Les déplacements d'agents sont une mesure de solidarité entre écoles.

Monsieur le Maire s'est à nouveau adressé aux parents d'élèves sur ce sujet à l'occasion de l'assemblée générale des parents élus du 20 novembre dernier.

Les collectivités connaissent aujourd'hui d'importants soucis de recrutement, et en particulier sur les postes d'accompagnement à la personne, dont l'enfance. Ces problématiques de recrutement sont communes sur l'ensemble du territoire national, quelles que soient les fiches de postes des agents.

En effet, 228 postes sont ouverts sur la Ville pour le recrutement des personnels techniques participant au bon fonctionnement des écoles (19 Responsables des Equipes Techniques des Ecoles dits RETE, 104 agents de service dont 22 contrats horaires, 101 ATSEM, 4 administratifs). A ce jour, 19 postes sont vacants (1 RETE, 15 ATSEM, 3 agents de service).

A cela, s'ajoute l'absentéisme, pour des motifs toujours justifiés : maladie, formation, garde enfant malade, ... En fonction de la situation de chaque école chaque matin, les agents présents peuvent donc être répartis entre les sites afin de permettre un service le moins dégradé possible.

Les services sont pleinement mobilisés sur le recrutement et de nombreuses actions ont été entreprises. Les agents du Personnel techniques ont été augmentés de 100 € net par mois pour valoriser les missions de préparation des repas et de + 30% de la part variable du traitement des Agents de catégorie C. Ces mesures représentent un effort financier important: + 1.3 millions d'€ annuel, dont 860 000 € pour les ATSEM.

Le recrutement est très actif : participation à des forums d'orientation, campagne sur les réseaux sociaux, démarchages, salons, etc...

Travaux

Les gros travaux 2025 ont été réalisés. Les autres demandes de petits travaux sont réalisées en fonction des autres urgences qui le nécessitent, sur l'école ou un autre bâtiment municipal. Certaines interventions peuvent ainsi être décalées dans le temps ou annulées.

Les travaux évoqués avec la Directrice ont été chiffrés et seront proposés au vote du budget 2026.

J'en profite pour rappeler que le conseil d'école est une instance consultative où les demandes de travaux soulevées n'ont pas vocation à être formulées pour inscription au vote du budget et ainsi réalisées.

La procédure mise en place pour ce faire est principalement la réunion « travaux » dédiée qui, pour cette année 2026, aura lieu le 22 juin pour votre école, après le vote du budget.

A cette date, les travaux retenus pour 2026 seront présentés et les souhaits de réalisation pour 2027 seront recensés.

Il est à noter que les demandes de travaux formulées par les écoles sont chiffrées pour être soumises à l'arbitrage budgétaire, et ne sont donc pas toutes retenues. Compte-tenu du nombre d'écoles et bâtiments municipaux, il y a nécessairement des priorités et arbitrages en fonction des autres urgences qui le nécessitent. Ainsi, les demandes de l'école recensées pour examen au vote du budget 2026 ne seront pas forcément, toutes retenues.

Dans ce cas, pour les travaux qui n'auraient pas été retenus au budget 2026, la direction d'école doit impérativement penser à les reporter à l'occasion de la réunion « travaux » dans sa liste de demandes avec un ordre de priorité, pour examen au budget 2027.

Par ailleurs, les demandes de l'école recensées pour vote au BP 2027 doivent être enregistrées au plus tard fin juin. C'est pourquoi, la réunion Travaux est la seule instance permettant de recenser les demandes de l'école. Toute demande effectuée a posteriori engendrant un coût ne peut être prise en compte.

S'agissant de l'aménagement de la cour du haut, il manque encore l'installation de la via-ferrata. Nous attendons toujours le feu vert des services techniques. En effet, des désordres ont été identifiés sur le mur où il était envisagé d'installer la via ferrata. Les services techniques ont dû rentrer en contact avec les assurances et nous attendons les suites pour réalisation.

Si l'école a d'autres souhaits ou besoins d'équipement pour cette cour, il conviendra de les indiquer lors de la réunion « travaux » dédiée qui aura lieu après le vote du budget aux fins de recensement des propositions à soumettre pour chiffrage et vote au budget 2027.

Ouverture centre de loisirs

A ce jour, il est envisagé d'ouvrir le centre cet été. Toutefois, cette décision n'est pas définitive et peut évoluer si des travaux ou autres impondérables nécessitent la fermeture.

Je vous invite à afficher cette réponse dans l'espace réservé à cet effet, afin que les parents destinataires du compte-rendu puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine MAYET



Copies : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
M. RUIZ, Elu au Conseil d'école